

**Ethique du libéralisme :**

**La théorie normative de l'équité de Rawls vs la théorie pragmatiste du choix social de Sen**

Philippe ADAIR<sup>1</sup>, *ERUDITE*, UPEC

**Résumé**

Rawls et Sen récusent l'utilitarisme et l'économie du bien-être. La théorie contractualiste de la justice de Rawls affirme la priorité du juste sur le bien ; la théorie du choix social de Sen estime le principe de Pareto incompatible avec le libéralisme politique. Rawls accorde la priorité absolue aux libertés parmi les « biens sociaux premiers », tandis que la théorie des capacités de Sen élargit la liberté à son usage réel. Rawls défend une approche déontologique d'une théorie politique de la justice procédurale ; Sen adopte une logique conséquentialiste et une démarche relativiste inspirée du pragmatisme de Dewey.

**Mots clés :** choix social, éthique, justice, libéralisme politique, préférences, utilitarisme, welfarisme

**JEL:** D63, D71, I32

**Ethics of liberalism:**

**Rawls' normative theory of justice as fairness versus Sen's pragmatic social choice theory**

**Abstract**

Rawls and Sen exert crossfire criticisms upon utilitarianism and welfare economics. Rawls' social contract theory of justice upholds the priority of the right over the good, whereas the Pareto principle proves incompatible with political liberalism according to Sen's social choice theory. Rawls emphasizes liberties and equality of rights among the "primary social goods", whereas Sen insists on freedom and equality of capabilities. Although they both agree upon pluralism of the good, Rawls defends an ethical approach to a political theory of procedural justice restricted to democratic societies; Sen adopts a consequentialist logic and his relativistic approach inspires from Dewey's pragmatism.

**Keywords:** ethics, justice, political liberalism, preferences, social choice, utilitarianism, welfare economics.

---

<sup>1</sup> Equipe de Recherche sur l'Utilisation des Données Individuelles en lien avec la Théorie Economique, Université Paris-Est Créteil, [adair@u-pec.fr](mailto:adair@u-pec.fr)

La réflexion sur l'articulation entre justice et économie remonte au moins à Aristote et la relation entre équité et efficacité a constitué le cœur de la nouvelle économie du bien-être parétienne. Mon propos s'attache au renouveau, à partir des années 1970, de cette réflexion initiée par Rawls et fécondée par Sen. Je mets ici en parallèle les éléments clés de la contribution de ces deux auteurs majeurs qui ont fait dialoguer philosophie politique et discipline économique.

Ce parallèle repose sur la nature de leur démarche à la fois critique et constructiviste, leur voisinage académique et leur stature intellectuelle. Au regard de la démarche, on observe la convergence de leur critique à l'égard de l'utilitarisme –la théorie normative de la justice de Rawls se démarque des fondements éthiques de l'économie tandis que Sen s'efforce de renouveler la théorie du choix social. Leur voisinage académique soutient le dialogue des deux disciplines : collègues à l'Université d'Harvard à partir de 1970, le philosophe Rawls, qui interpelle l'économie normative et l'économiste Sen, qui interroge l'éthique de la sa discipline, ont tous deux étudié la philosophie (Sen à l'Université de Cambridge) et ont été influencé par Berlin. Enfin, comme l'affirme Nozick (1974), la théorie de la justice de Rawls constitue une ligne de démarcation de la philosophie politique moderne et c'est la référence à Rawls, là encore comme une autre démarcation, qui balise souvent le cheminement du programme de recherche pour lequel Sen a reçu le Nobel d'Economie en 1998.

Cependant, la comparaison entre Rawls et Sen fait apparaître des oppositions significatives sur l'acception du libéralisme dont ils s'affirment partisans ainsi que sur l'aboutissement de leur démarche disciplinaire.

La première section présente les critiques de l'utilitarisme et de l'économie du bien-être parétienne qu'adressent tant la théorie contractualiste de la justice comme équité de Rawls (1971) et la théorie du choix social de Sen (1970). La deuxième section expose la procédure de choix et le classement (lexical) des principes de justice en situation d'incertitude que Rawls définit ; Sen réinterprète la procédure et le classement (le *leximin*) en termes de choix social à la lumière du théorème d'Arrow. La troisième section compare le libéralisme de Rawls et celui de Sen dont la conception diffère tant au regard de la liberté que de l'égalité. Selon Rawls (1985), la priorité absolue concerne les libertés, lesquelles s'inscrivent parmi les « biens sociaux premiers » ; selon Sen (1985), l'essentiel réside dans l'usage réel de la liberté qui fonde la théorie des capacités. La quatrième section s'attache à la place qu'occupe la pluralité du bien, reconnue tant par Rawls que par Sen. Selon Rawls, le bien est subordonné au juste et la logique déontique qu'il défend consiste à faire du choix des principes l'émanation d'une procédure juste ; Sen adopte une logique conséquentialiste quant à l'application et la mesure empirique de la justice du point de vue de l'agent. La fécondité du pragmatisme de Sen s'exprime par nombre de travaux visant les conditions d'émancipation de catégories ciblées (pauvres, femmes), qui mobilisent cependant les instruments conventionnels de l'analyse économique. La conclusion s'interroge sur les limites du programme de recherche de Sen qui tiennent à ce que sur le plan normatif que Rawls incarne, Sen n'aboutit qu'à une série d'ordres partiels (*i.e.* non universels) dont la discontinuité des fonctions ne remet pas en cause le théorème d'Arrow.

## **1. Les feux croisés de la critique de l'utilitarisme.**

Le jeu des références réciproques de Rawls (1971) et de Sen (1970) exprime avant tout le rejet convergent de l'utilitarisme et du welfarisme de la part des deux auteurs, au regard d'arguments cependant différents.

### 1.1. La théorie du contrat social : une critique externe de l'utilitarisme

La théorie contractualiste de la justice comme équité de Rawls (1971) s'inscrit dans le cadre de la philosophie morale et politique des Lumières (Rawls, 2000) et se présente comme une alternative à l'utilitarisme qui est fondée sur la priorité du juste (éthique) sur le bien (économique).

Selon Rawls (1971), la doctrine utilitariste (Bentham, 1780 ; Mill, 1861 ; Sidgwick, 1874) déduit le concept du juste comme la résultante de la maximisation de la satisfaction (du bien) de l'ensemble des individus, sans se préoccuper de la répartition des dotations qui peut être arbitraire (Pareto, 1906). La doctrine utilitariste soumet le choix individuel au calcul du bien être collectif, lequel présuppose un spectateur impartial qui s'identifie aux désirs ou au bonheur de tous les individus. Cette hypothèse repose sur l'altruisme qui constitue une exigence excessive. La quête du bien-être, qui relève de la téléologie, implique que les individus disposent de préférences identiques, ce qui ne permet pas de défendre sérieusement le postulat de l'individualisme comme l'expression de la pluralité des individus.

Rawls récuse tant l'utilité marginale à la Edgeworth que l'utilité espérée à la Von Neumann-Morgenstern, lesquelles constituent une mesure continue de valeurs discrètes<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Rawls se réfère explicitement à la critique de Sen (1970) qu'il reprend à son compte.

*A contrario*, la doctrine de la justice comme équité élaborée par Rawls (1971) n'exige pas des individus qu'ils soient altruistes ni informés, ni ne leur assigne aucune finalité quant à la recherche de leur propre bien, pour autant qu'ils se conforment aux règles de coopération auxquelles ils consentent librement. La doctrine est déontologique, ou procédurale, au sens elle concerne le seul choix rationnel de ces règles. Encore faut-il que ces règles soient justes et résultent donc, par transitivité, d'une procédure elle-même juste et qui fasse l'objet d'un accord unanime qui fait l'objet du pacte social (« la position originelle »).

## 1.2. L'économie comme science morale : critique et extension du welfarisme

Sen (1970, 1977, 1985a, 1987) a souvent réitéré la critique qu'il adresse à l'utilitarisme de Bentham et indirectement à Stuart Mill (*via* Harsanyi), ainsi qu'à l'économie du bien-être parétienne ou *welfarism*. C'est celle-là même à laquelle Rawls se réfère. L'inspiration de Sen (2009a, b) est cependant tout autre que celle de Rawls : elle procède de la tradition empiriste de Smith (1759), Condorcet, ou Stuart Mill qui s'efforçaient non de bâtir des principes de justice mais d'éliminer certaines injustices. Elle conduit Sen à proposer une logique de la réparation ou de la remédiation qui se rattache à cet égard à la justice corrective d'Aristote.

Très tôt, Sen (1970) tente de dépasser le théorème d'impossibilité d'Arrow (1951) et entend réhabiliter la comparaison interpersonnelle des préférences au sein de l'économie du bien-être. Ce dépassement, Sen (1977) se proposera ultérieurement de le réaliser grâce à l'extension de la base d'information et en élaborant sa théorie des capacités (1980).

Sen (1977) considère que le seul intérêt individuel dont la maximisation est recherchée est réducteur et rejette cette explication moniste afin d'élargir le calcul à l'engagement en intégrant la notion de préférence comme substitut à l'utilité. Ce faisant, il plaide pour un classement des méta-préférences afin d'ordonner les préférences. L'engagement (la préférence) pour un groupe social est alors une solution intermédiaire entre le pur égoïsme individuel et la morale universelle utilitarienne.

## **2. Les principes de justice et l'ordre lexical**

Rawls (1971, 1982) et Sen (1970) semblent s'accorder sur la priorité à la liberté, en ce sens ils ont tous deux des partisans du libéralisme politique (mais non économique), à l'égalité et à la considération pour les désavantagés, ainsi que sur l'ordre lexical relatif à ces principes. Cependant, le dispositif d'adoption des principes et leur contenu substantiel diffèrent.

### 2.1. Les deux principes de Rawls et le critère du *maximin*

Rawls (1971) énonce deux principes ordonnés selon l'ordre lexical<sup>3</sup> suivant :

- (1) principe d'égalité des libertés les plus élevées pour tous,
- (2) principe de différence selon lequel (b) les inégalités socio-économiques soient à l'avantage des plus défavorisés telles que (a) les positions sociales soient également ouvertes à tous (l'égalité des opportunités).

L'énoncé initial peut laisser penser que le principe de différence porte d'abord sur l'avantage aux plus défavorisés sans nécessairement respecter l'égalité des opportunités. Pour restaurer l'ordre lexical Rawls (1985) reformule ces deux principes comme structure de base d'une démocratie (constitutionnelle) moderne de la manière suivante :

- (1) égalité des droits et des libertés de base,
- (2) inégalités socio-économiques qui doivent être (a) attachées à des positions ouvertes à tous selon la condition d'égalité des opportunités, et (b) à l'avantage le plus élevé des membres les moins avantagés de la société.

Rawls estime que ces deux principes qui fondent la théorie de la justice comme équité seraient unanimement choisis par les partenaires, individus parties prenantes de la société, dans « la position originelle », qui se caractérise par une situation d'incertitude qualifiée de « voile d'ignorance » (Harsanyi, 1953), selon le critère du *maximin*<sup>4</sup>. Ceci implique que les partenaires refusent de courir le risque de choisir un état social plus mauvais en recherchant un avantage plus élevé, et disqualifie la maximisation de l'utilité qui ne reconnaît pas la priorité accordée au premier principe. S'agissant du second principe, l'information requise se limite à identifier le groupe le plus défavorisé sans recourir à une comparaison interpersonnelle.

<sup>3</sup> L'ordre lexical de Rawls (1971) fait explicitement référence à Sen (1970).

<sup>4</sup> Selon ce critère non probabiliste, les décisions sont ordonnées selon leur pire résultat et la décision optimale est celle dont le résultat est au moins aussi bon que le pire des résultats des autres décisions (Wald, 1950).

Dans la controverse qui l'oppose à Harsanyi (1975a) à propos du critère de décision en incertitude, Rawls (1974) essaye de fonder rationnellement le choix des principes de justice (comme équité) dans la position originelle, laquelle est celle-là même où se place Harsanyi pour défendre la maximisation de l'utilité moyenne à la Mill (l'utilitarisme de la règle) selon ce même critère. Le *maximin* n'est donc pas l'objet de la controverse mais c'est bien la conception de la justice qui fait débat.

Rawls considère le *maximin* comme un principe macroscopique qui exige peu d'information mais suppose une forte aversion pour le risque ainsi qu'une indifférence mutuelle (absence d'envie) de la part des partenaires. Rawls fait cependant l'hypothèse que les individus ont le même sens de la justice tandis qu'Harsanyi retient que les individus ont les mêmes préférences éthiques.

Rawls retient l'hypothèse d'une maximisation de la dotation en biens premiers, afin d'éviter le problème de la comparaison interpersonnelle d'utilité. Cependant, le problème réapparaît à travers l'agrégation des différents éléments qui composent le panier des biens premiers.

## 2.2. Le leximin de Sen et l'axiomatisation de Rawls selon le théorème d'Arrow :

Sen (1974) considère que Rawls néglige les différences de bien-être tandis que l'utilitarisme néglige les niveaux de bien-être. Sen estime possible d'ordonner les niveaux de bien-être sans nécessairement se polariser sur les individus les plus défavorisés.

Sen (1977) estime que le *maximin* de Rawls, reformulé en *leximin*, n'est qu'une expression du théorème d'Arrow (encadré 1).

### Encadré : le théorème d'impossibilité d'Arrow (1963)

Ce théorème recouvre 4 conditions que résume le sigle *UIPD*.

*U* (Universalité) : pour tout ensemble logiquement possible de préférences individuelles, la fonction de préférence sociale doit aboutir à un ordre social unique *R* (classement réflexif, transitif et complet).

*I* (Indépendance des alternatives non pertinentes) : l'ordre social de toute paire  $\{x, y\}$  dépend uniquement des classements individuels de  $x$  et  $y$ . Le changement dans les classements individuels des alternatives situées en dehors d'un certain sous-ensemble ne doit avoir aucune incidence sur le classement social.

*P* (Pareto efficacité ou unanimité) : si tous les individus préfèrent tout  $x$  à tout  $y$ , alors  $x$  est socialement préféré à  $y$  (ce principe remplace les conditions de monotonie et de non contrainte de la version de 1951).

*D* (non-dictature) : il n'y a pas d'individu  $i$  tel que chaque fois que celui-ci préfère tout  $x$  à tout  $y$ , alors  $x$  est socialement préféré à  $y$ , peu importe ce que les autres individus préfèrent.

Sen axiomatise le critère du *maximin* de Rawls selon la combinaison des conditions suivantes : comparabilité des niveaux de préférences (OL), non restriction du domaine des choix (U), indépendance des alternatives non pertinentes (I), principe de Pareto (P), absence de dictature (D).

U, P et D ne sont pas limités par des contraintes d'information, I relève de la transitivité.

Le Public Choice propose de relâcher les conditions U et I (Mueller, 1974). Sen propose de remplacer le principe (faible) de Pareto (P) par un principe renforcé (P\*).

Si elle permet de comparer les diverses approches (cf. tableau 1 *infra*) l'axiomatisation de Sen aboutit cependant à une interprétation discutable. La comparabilité ne porte que sur les biens sociaux premiers et non sur les principes de justice selon Rawls qui, à l'instar d'Arrow, récuse la comparaison interpersonnelle des préférences que Sen adopte (au moins partiellement).

Par ailleurs, si Arrow (1963) reconnaît l'existence d'une Constitution comme préalable au choix social, Rawls (1971) considère *a contrario* que la position originelle précède l'adoption de la Constitution qui en découle logiquement, tandis que Sen ne fait intervenir ni l'une ni l'autre.

Tableau 1 : le théorème d'Arrow selon Sen (1977)

	Public Choice	Arrow	Rawls	Sen
(U) non restriction du domaine des choix	(U') < (U) (relâchement)	(U)	(U)	(U) (pas de contrainte d'information)
(I) indépendance des alternatives non pertinentes (transitivité)	(I') < (I) (relâchement)	(I)	(I)	(I)
(P) Pareto efficience (unanimité)	(P)	(P)	(P)	(P*) renforcé (pas de contrainte d'information)
(D) absence de dictature	(D)	(D)	(D)	(D) (pas de contrainte d'information)
(OL) comparabilité des niveaux de préférences	(OL)	(OL)	(OL)	(OL) (partielle)
<b>Ordre social</b>	<b>Partiel</b>	<b>Complet</b>	<b>Complet</b>	<b>Partiel</b>

Source : Sen (1977), composé par nos soins

### 3. Libertés et liberté positive, égalité des droits et égalité des capacités

Rawls et Sen partagent la même conception de la priorité absolue à la liberté, que Rawls fait figurer en tête des biens sociaux premiers et dont la propriété est exclue. Rawls et Sen diffèrent au regard de la nécessité d'une conception substantielle des biens sociaux premiers, récusée par Rawls (1971, 1993) mais défendue par Sen (1992).

#### 3.1. Libertés et liberté positive

Rawls (1982, 1985, 1993) reformule les libertés de base en un sens plus restrictif : certaines libertés peuvent entrer en conflit et on doit donc accepter un système de limitation des libertés. Rawls estime donc que les libertés sont des droits politiques de plein exercice qui relèvent d'une liste finie : expression, réunion. Ils ne sont pas des biens qui pourraient faire l'objet d'un marchandage, d'une exclusion ou d'une appropriation par certains individus au détriment (au bénéfice) d'autres individus.

La liberté des « modernes », legs de la tradition contractualiste de Locke, Rousseau et Kant, est discutée par Berlin (1958), dont la notion de liberté positive inspire la théorie des capacités de Sen (1985).

Sen (1985) fait valoir que la liberté est un potentiel à la disposition de l'agent pour mener ses projets et que celui-ci doit pouvoir les mener pleinement. Il met donc l'accent non sur le droit à la liberté mais sur l'usage de celle-ci. Ce faisant, il observe que l'usage de la liberté est limité par les conditions propres à l'agent qui sont inégales, voire injustes (subordination, infirmité...). Il est alors conduit à questionner autrement l'enjeu de l'égalité.

#### 3.2. Egalité des droits et égalité des capacités

Sen (1980) distingue 4 approches de l'égalité : i) l'égalité utilitarienne, ii) l'égalité welfariste, iii) l'égalité rawlsienne, iv) l'égalité (sennienne) des capacités de base.

L'égalité utilitarienne est fondée sur l'égalisation des utilités marginales qui présuppose des comparaisons interpersonnelles, la disposition d'une même métrique et donc l'identité des individus et non la diversité des personnes. Ou bien, il s'agit de l'équiprobabilité d'être un agent quelconque en situation d'incertitude, sous le voile d'ignorance (Harsanyi, 1953). Sen estime que la position originelle de Rawls est ambiguë et peut être incluse dans cette variante.

L'égalité welfariste repose sur la maximisation de l'utilité totale, dont Sen estime qu'elle est mesurable et interprétable en termes lexicographiques (*leximin*) : selon l'ordre des utilités en considérant par priorité l'individu le plus défavorisé (welfarisme), ou selon l'ordre des biens sociaux premiers en considérant par priorité l'individu le plus défavorisé (Rawls, 1971).

L'égalité rawlsienne est ainsi qualifiée par Sen qui rebaptise *leximin* le principe de différence. Sen estime que Rawls fétichise les biens sociaux premiers en tant qu'avantage et non au regard de leur usage. Cette nouvelle critique est le point de démarcation grâce auquel Sen va progressivement bâtir sa théorie des capacités (Sen, 1985a b, 1992).

L'égalité des capacités de base renvoie à l'élaboration d'une théorie des besoins et se présente comme une extension de l'égalité rawlsienne.

Si Rawls et Sen s'accordent à récuser les deux premières approches – utilitarienne et welfariste -, Sen se démarque de Rawls sur le contenu de l'égalité : l'égalité rawlsienne serait plus formelle que substantielle.

Sen (1985a, 1985b) critique tant l'approche welfariste que celle de Rawls au regard d'un argument symétrique.

Il fait valoir que l'approche welfariste ne permet pas de prendre en considération les aspects relatifs à la qualité de la vie (qui ne se résume pas à la quantité de richesse ou de revenu).

Les biens sociaux premiers de Rawls laissent de côté la question de leur usage qui dépend de paramètres personnels (hétérogènes), environnementaux, sociaux et relationnels et de la capacité des individus à promouvoir leurs fins (le vecteur des « fonctionnements »). L'indice (paramétrique) des biens premiers de Rawls est plus pauvre en termes de bases informationnelles que le vecteur des « fonctionnements ».

Sen (1992) souligne la divergence avec l'analyse de Rawls (1971, 2, §15) sur les biens sociaux premiers que sont « les droits, les libertés et les possibilités offertes, les revenus et les richesses ». Selon Sen (1992, p.27) : « Deux individus détenant le même panier de biens premiers peuvent disposer de libertés très différentes pour progresser vers leurs conceptions respectives du bonheur (que ces conceptions coïncident ou non) ».

#### **4. La pluralité du bien : rigueur de Rawls et fécondité de Sen**

Rawls et Sen conviennent de la pluralité du bien. Cette pluralité résulte de la reconnaissance du postulat individualiste qui fait de l'agent l'acteur de ses choix et le sujet de la vie bonne à laquelle il peut légitimement aspirer.

Cependant, Rawls (1971, 1985) considère que l'analyse de cette pluralité ne relève pas de son espace d'analyse, et sa prise en considération engendrerait les mêmes difficultés que celles que rencontre l'utilitarisme et le welfarisme : incommensurabilité, absence de fondement éthique... Sen, *a contrario*, plaide pour une approche conséquentialiste ou téléologique du bien de l'agent et s'oppose à la l'approche déontologique de Rawls.

##### 4.1. La rigueur de Rawls

Rawls (1985) insiste sur le caractère politique de sa théorie et n'entretient plus ultérieurement le dialogue qu'il avait initié avec la discipline économique : en particulier, il n'accorde plus d'importance significative à l'utilitarisme (Rawls, 1990, 1993). Rawls (1993) s'en tient à la définition normative de la justice et du choix de ses principes émanant d'une procédure juste, restreinte aux seules sociétés démocratiques.

La philosophie morale et politique contemporaine, dont celle de Rawls, identifie des dispositifs institutionnels ou procéduraux qui sont justes pour toute société démocratique. C'est ce que Sen (2009) qualifie d'« institutionnalisme transcendantal », idéalisme qu'il critique au nom d'une forme de relativisme (Monnet, 2007) issu de la comparaison des situations réelles des individus et des sociétés. Sen estime que l'espace d'analyse pertinent n'est pas celui de Rawls mais celui des capacités.

##### 4.2. Fécondité et limites du programme de recherche de Sen

Il y a lieu de s'interroger sur le relativisme et le pragmatisme de Sen dont la fécondité s'exprime par nombre de travaux visant les conditions d'émancipation de catégories ciblées et qui mobilisent cependant les instruments conventionnels de l'analyse économique.

Sen est un protestataire, au sens de Hirschman (1970) qui s'élève contre les injustices auxquelles il entend remédier : la famine, la non-scolarisation des enfants, la discrimination faite aux femmes, l'absence d'accès aux soins... (Sen, 1992, 1999). C'est le sens de ses travaux sur les indicateurs de pauvreté (Sen, 1976, 1997).

Sen met l'accent sur la méthode de la délibération démocratique, afin d'aboutir à des choix consensuels relatifs aux priorités et aux remèdes reconnus comme nécessaires. Cette démarche pragmatique s'inspire de l'éthique de Dewey, la théorie instrumentale de la valeur, que Sen cite explicitement (1999b).

D'un point de vue empirique, le programme de recherche de Sen (1980) consiste à donner un contenu substantiel aux « capacités » : 1) étendre les bases d'information de l'individu afin d'accroître ses choix (réduire l'incomplétude) ; 2) remédier aux injustices nées de l'incapacité de certaines catégories d'individus à l'exercice réel de leurs libertés (« principe de différence ») dont les figures sont l'indigent (le pauvre), le handicapé, le soumis (la femme) et le malade.

A cet égard, Sen précise les catégories relevant du principe de différence de Rawls (en ce sens, il s'agit d'une application concrète) et s'attache à l'accès effectif aux biens premiers de Rawls (il s'agit d'une démarche pragmatique qui relève de la justice corrective) ainsi qu'à l'extension de leur liste.

A travers l'espace des capacités, Sen tente de concilier l'éthique de conviction - il y a lieu de remédier aux inégalités et à la pauvreté – et éthique de responsabilité – les ressources sont limitées et les choix relèvent de l'action publique et non du marché-.

Dang et Zajdela (2007) estiment que la fécondité des théories de la justice tient à ce qu'elles inspirent et qu'elles éclairent la décision publique en matière de politique sociale, tandis que Gamel (2007) souhaite que la théorie des capacités de Sen soit étayée par une approche normative inspirée par Rawls.

*A contrario*, Bénicourt (2007) fait une critique sévère des travaux de Sen qui suggère que ceux-ci relèvent d'une instrumentation au service de ses convictions. L'approche par les « capacités » de Sen (1982) se réfère explicitement à l'approche par les caractéristiques de Lancaster et s'en démarque car celles-ci n'entrent pas dans la fonction d'utilité. Par ailleurs, elle considère que les concepts de Sen ne sont pas opérationnels et que ses travaux d'économie appliquée utilisent les outils conventionnels de l'analyse des inégalités.

Il nous semble que l'approche multi-critères échoue à élaborer une alternative théorique à l'approche moniste de l'utilitarisme ou à la théorie de Rawls. Elle repose sur une approche en termes de pré ordre partiel et donc incomplet qui peut trouver sa justification dans l'analyse non linéaire de la graduation (Suppes, 1966) ou l'analyse multidimensionnelle des ensembles flous (Zadeh, 1965). A cet égard, elle permet de combiner les dimensions de la pauvreté et de traiter des populations cibles (Sen, 1976b).

## Conclusion

Rawls limite l'espace de la théorie de la justice comme équité aux seules sociétés démocratiques. C'est cette restriction que récuse Sen. Certes, Rawls a interrompu le dialogue avec les économistes ; cependant, la construction d'un indice des « biens premiers » selon le critère du *maximin* éclaire la réflexion sur les limites du produit intérieur brut comme indicateur du bien-être social (Clément, 2009).

Sen (1999a) exerce un magistère critique à l'égard de l'axiomatique du choix social, tout comme Myrdal (1953) a tenté de l'exercer sur les fondements éthiques de la doctrine économique et celui-ci considérait déjà que « l'économie est une science morale ». Les limites du programme de recherche tiennent à ce que sur le plan normatif que Rawls incarne, Sen n'aboutit qu'à une série d'ordres partiels (*i.e.* non universels) dont la discontinuité des fonctions ne remet pas en cause le théorème d'Arrow. C'est sans doute à ce prix qu'il peut défendre une démarche relativiste afin d'aborder la complexité de divers contextes institutionnels et positions sociales.

## Références

- Adair, Philippe. 1991. La théorie de la justice de John Rawls. Contrat social *versus* utilitarisme. *Revue française de science politique* 41(1) : 81-96.
- Aristote. *Ethique à Nicomaque*. Trad Barthélémy-Saint Hilaire. J. 1856. <http://remacle.org/bloodwolf/philosophes/Aristote/tablemorale.htm>
- Aristote. *Politique*. Trad Barthélémy-Saint Hilaire. J. 1874. <http://remacle.org/bloodwolf/philosophes/Aristote/tablepolitique.htm>
- Arrow, Kenneth. J. 1951. *Social Choice and Individual Values*, 1963, 2<sup>d</sup> ed., Yale University Press. Trad. *Choix collectifs et préférences individuelles*, Calmann-Lévy, Paris, 1974.
- Bénicourt, Emmanuelle. 2007. Amartya Sen : un bilan critique. *Cahiers d'économie politique* 52 (1) : 57-81.
- Bentham, Jeremy. 1780. An introduction to the principles of morals and legislation. London: T. Payne. Bibliothèque nationale de France, département Droit, économie, politique, F-17858. Gallica, Bibliothèque numérique.
- Berlin, Isaiah. 1958. *Two Concepts of Liberty*. Oxford: Clarendon Press.
- Binmore, Kenneth. 2009. Interpersonal Comparison of Utility. In H. Kincaid & D. Ross (eds.) *Oxford Handbook of Philosophy of Economic Science*. Oxford, Oxford University Press, Chap. 20: 540–559.
- Buchanan, James M and Tullock, Gordon. 1962. *The Calculus of Consent: Logical Foundations of Constitutional Democracy*. The Collected Works of James M Buchanan, Vol. 3. Liberty Fund. <http://oll.libertyfund.org/titles/buchanan-the-calculus-of-consent-logical-foundations-of-constitutional-democracy>.
- Clément, Valérie. 2009. Economie du bien-être, choix social et l'influence de la Théorie de la justice. *Raisons politiques*, 33 (1) : 57-79.
- Dang, Anh-T. et Hélène Zajdela. 2007. Fondements normatifs des politiques d'activation : un éclairage à partir des théories de la justice. *Document de travail*, 83, Centre d'Etudes de l'Emploi.
- Dubois, Jean-L et Mahieu François R. 2009. Sen, liberté et pratiques du développement. *Revue Tiers Monde* 198 (2) :245-261
- Gamel, Claude. 2007. Postface : que faire de l'approche par les capacités ? Pour une lecture rawlsienne de l'apport de Sen. *Formation et emploi* 98 : 141-150.

- Harsanyi, John C. 1953. Cardinal Utility in Welfare Economics and in the Theory of Risk-Bearing. *Journal of Political Economy* 61(5): 434-35.
- Harsanyi, John C. 1955. Cardinal Welfare, Individualistic Ethics, and Interpersonal Comparisons of Utility. *Journal of Political Economy* 63(4): 309-21.
- Harsanyi, John C. 1975. Nonlinear Social Welfare Functions: Do Welfare Economists Have a Special Exemption from Bayesian Rationality?. In Harsanyi, John C. 1976. *Essays on Ethics, Social Behavior, and Social Explanation*, D. Reidel, Dordrecht: 64-85.
- Harsanyi, John C. 1977. Morality and the theory of rational behaviour. In A. Sen and B. Williams (eds). 1982. *Utilitarianism and Beyond*. Cambridge, Cambridge University Press: 39-62.
- Monnet, E. 2007. La théorie des capacités d'Amartya Sen face au problème du relativisme. *Tracés* 12 : 103-120.
- Myrdal, Gunnar. 1953. *The Political Element in the Development of Economic Theory*. London: Routledge & Kegan Paul.
- Mueller, Dennis C. 1974. Achieving the Just Polity. *American Economic Review*, May, 64(2): 147-52.
- Pareto, Wilfredo. 1906. *Manuel d'économie politique*. Trad. 1909. Paris : Droz, 1981.
- Pigou, Arthur C. 1920. *The Economics of Welfare*. 1932, 4<sup>th</sup> ed. Transaction Publishers Inc.
- Rawls, John. 1971. *A Theory of Justice*, Harvard: Harvard University Press. Trad. *Théorie de la justice*. 1987. Paris: Le Seuil.
- Rawls, John. 1974. Some Reasons for the Maximin Criterion. *American Economic Review* 64: 141-146.
- Rawls, John. 1975. A Kantian Conception of Equality. *Cambridge Review* 96: 94-99.
- Rawls, John. 1980. Kantian Constructivism in Moral Theory. *Journal of Philosophy* 77(9): 515-572. In Rawls John. 1993b. Le constructivisme kantien dans la théorie morale, *Justice et démocratie*. Paris, Le Seuil : 73-152.
- Rawls, John. 1982. Social unity and primary goods. In Sen A. and Williams B. eds. 1982. *Utilitarianism and Beyond*. Cambridge, Cambridge University Press: 159-185.
- Rawls, John. 1985. Justice as Fairness: Political not Metaphysical. *Philosophy and Public affairs* 14(3): 223-251. La théorie de la justice comme équité : une théorie politique et non pas métaphysique. In Audard C., Dupuy J. P. et Sève R. dir. 1988. *Individu et Justice sociale. Autour de John Rawls*. Paris, Le Seuil.; 279-317. In Rawls, John. 1993b. *Justice et démocratie*. Paris, Le Seuil : 205-241.
- Rawls, John. 1988. The Priority of the Right and Ideas of the Good. *Philosophy and Public affairs* 17(3): 251-276. In Rawls John. 1993b. La priorité du juste et les conceptions du Bien. *Justice et démocratie*. Paris, Le Seuil : 73-152.
- Rawls, John. 1990. *Justice as Fairness: A restatement*. Cambridge: Belknap Press. Trad. *La justice comme équité : une reformulation de Théorie de la justice*. Paris : La Découverte, 2003
- Rawls, John. 1993a. *Political Liberalism*. New York: Columbia University Press. *Libéralisme politique*. Paris : PUF, 1995.
- Rawls, John. 1993b. *Justice et démocratie*. Paris : Le Seuil.
- Rawls, John. 2000. *Lectures on the History of Moral Philosophy*. Harvard: Harvard University Press. Trad. *Leçons sur l'histoire de la philosophie morale*. Paris, La Découverte. 2002.
- Salles, Maurice. 2000. Amartya Sen. Droits et choix social. *Revue économique* 51 (3) : 445-457.
- Sen, Amartya K. 1970. *Collective Choice and Social Welfare*, 1995, Elsevier Science.
- Sen, Amartya K. 1974. Rawls versus Bentham: An axiomatic examination of the pure distribution problem. *Theory and Decision* 4 (3-4): 301-309
- Sen, Amartya K. 1976a. Welfare inequalities and Rawlsian axiomatic. *Theory and Decision* 7: 243– 262.
- Sen, Amartya K. 1976b. Poverty: an ordinal approach to measurement. *Econometrica* 44 (1): 219-31.
- Sen, Amartya K. 1977a. On weights and measures: informational constraints in social welfare analysis. *Econometrica* 45(7): 1539-1572.
- Sen, Amartya K. 1977b. Rational Fools: A Critique of the Behavioral Foundations of Economic Theory. *Philosophy and Public Affairs* 6(4): 317-344. Trad. Sen A. 2001. *Éthique et économie*. Paris, PUF : 87-116.
- Sen, Amartya K. 1980. Equality of what? The Tanner Lecture on Human Values. Stanford University, May 22, 1979. In Sen A. K. (1982) *Choice, Welfare and Measurement*, Oxford, Blackwell: 353-369. Trad. Sen A. 2001. *Éthique et économie*. Paris, PUF : 189-213.
- Sen, Amartya K. 1982. Right and Agency. *Philosophy and Public Affairs* 11: 3-39. Trad. Sen A. 2001. *Éthique et économie*. Paris, PUF : 117-158.
- Sen, Amartya K. 1983. Liberty and Social Choice. *The Journal of Philosophy* 80(1): 5-28. Trad. Sen A. 2001. *Éthique et économie*. Paris, PUF : 159-188.
- Sen, Amartya K. 1985a. Well-Being, Agency and Freedom: The Dewey Lectures 1984. *Journal of Philosophy* 82(4): 169-221.
- Sen, Amartya K. 1985b. *Commodities and Capabilities*. Oxford University, North-Holland.
- Sen, Amartya K. 1987. *On Ethics and Economics*. Oxford: Basil Blackwell, Trad. Sen A. 2001. *Éthique et économie*. Paris, PUF : 5-83.
- Sen, Amartya K. 1990. Justice: Means versus Freedom. *Philosophy and Public Affairs* 19(2): 111-121. Trad. Sen A. 2001. *Éthique et économie*. Paris, PUF : 215-227.
- Sen, Amartya K. 1992. *Inequality Reexamined*, Oxford: Oxford University Press. Trad. Sen A. 2000. *Repenser l'inégalité*. Paris: Le Seuil.
- Sen, Amartya K. 1997a. From Income Inequality to Economic Inequality. *Southern Economic Journal* 64 (2): 383-401.
- Sen, Amartya K. 1997b. *On Economic Inequality, Expanded Edition* (appendix J. Foster and A. Sen). Oxford: Clarendon Press.



- Sen, Amartya K. 1998. Autobiography. <http://nobelprize.org/nobelprizes/economics/laureates/1998/sen-autobio.html>
- Sen, Amartya K. 1999a. The Possibility of Social Choice. *American Economic Review* 89 (3): 349-378.
- Sen, Amartya K. 1999b. *Development as Freedom*. New-York: Knopf. Trad. Sen A. 2000. *Un Nouveau Modèle économique - Développement, Justice, Liberté*. Paris : Odile Jacob.
- Sen, Amartya K. 2001. *Éthique et économie*. Paris, PUF.
- Sen, Amartya K. 2009. *The Idea of Justice*. Harvard: Harvard University Press. Trad. Sen A. 2010. *L'idée de justice*. Paris : Flammarion.
- Sen, Amartya K. 2009b. From social choice to development, the influence of Nicola s de Condorcet and Jean-Charles de Borda, *Revue Tiers Monde* 198(2) : 263-267.
- Sidwick, Henry. 1874. *The method of ethics*. London: MacMillan.
- Smith, Adam. 1759. *The Theory of Moral Sentiments*. Oxford: Oxford University Press. 1976. Trad. Smith A. 1999. *Théorie des sentiments moraux*. Paris : PUF.
- Stuart Mill, John. 1861. *L'Utilitarisme*. Paris : Flammarion.
- Suppes, Patrick. 1966. Some formal models of grading principles. *Synthese* 6:284-306.
- Wald, Abraham. 1950. *Statistical Decision Functions*. New York: John Wiley.
- Zadeh, Lofti. A. 1965. Fuzzy sets. *Information and Control* 8: 338-353.

## Annexe

Tableau 2 : une comparaison des théories de la justice

	<b>Buchanan</b>	<b>Nozick</b>	<b>Rawls</b>	<b>Harsanyi</b>	<b>Arrow</b>	<b>Sen</b>
<b>Fondements philosophiques</b>	Hobbes, Spinoza	Locke	Rousseau, Kant	Hume, Bentham, Mill	Condorcet, Borda, Pareto	Aristote, Smith
<b>Dénomination de la théorie</b>	Public Choice	Habilitation	Équité	Utilitarisme	Choix social	Capacités
<b>Nature de la théorie</b>	Contractualiste	Contractualiste	Contractualiste	Non contractualiste	Non contractualiste	Non contractualiste
<b>Position originelle</b>	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non
<b>Constitution</b>	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
<b>Priorité</b>	Bien-être	Justice	Justice	Bien-être	Bien-être	Bien-être
<b>Principes</b>	Liberté, égalité	Liberté, propriété	Libertés, égalité, fraternité	Liberté	Liberté	Liberté
<b>Maximin</b>	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non
<b>Leximin</b>	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
<b>Statut des individus</b>	Identiques	Identiques	Différents (mais même sens de la justice)	Différents (mais mêmes préférences éthiques)	Identiques	Différents
<b>Décideur</b>	Individu	Individu	Individu	Spectateur impartial	Individu	Spectateur impartial
<b>Doctrine</b>	Conséquentialiste	Déontologique	Déontologique	Conséquentialiste	Conséquentialiste	Conséquentialiste
<b>Mesure</b>	Cardinale	Ordinale (préférences)	Ordinale (préférences)	Cardinale	Ordinale (préférences)	Ordinale (préférences)
<b>Justice</b>	Allocative	Allocative	Distributive	Allocative	Allocative	Distributive et corrective
<b>Comparaisons interpersonnelles</b>	Oui	Non	Non (sauf l'indice des biens premiers)	Oui (Pigou) Oui (Harsanyi)	Non	Oui (partielles)
<b>Ordre social</b>	Partiel	Complet	Complet	Complet	Complet	Partiel

Source : composé par nos soins